

DELIBERATION N° 03 - AIDE FINANCIERE A LA FONDATION DE FRANCE POUR LA SOLIDARITE NATIONALE EN FAVEUR DES ANTILLES

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

A la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, avec de nombreux décès et entraîné des dégâts considérables, François Baroin, les membres du Bureau de l'Association des Maires de France (A.M.F.) et l'ensemble des maires de métropole et d'Outre-mer, ont tenu à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales concernées.

L'A.M.F. a invité les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'IRMA, l'un des ouragans les plus dévastateurs jamais enregistrés dans la zone Caraïbes, via les Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) déjà mobilisées sur place dont fait partie la Fondation de France.

L'A.M.F. a demandé par ailleurs la création urgente d'un fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population et invite les communes et intercommunalités qui le souhaiteraient à y contribuer. Toutefois, ce fonds n'est pas créé actuellement et l'urgence de la situation nécessite une réelle réactivité de tous.

Il est donc possible aujourd'hui pour la commune de Ludres de s'associer à la solidarité nationale en décidant d'attribuer une aide financière destinée à aider les habitants en difficultés, permettre l'organisation des secours et de la vie sur place, et reconstruire ces îles.

La Fondation de France aidera les personnes sinistrées les plus vulnérables dans les îles antillaises, notamment à Saint-Martin, en tenant compte des plans d'aide prévus par l'Etat français.

Une équipe a été envoyée sur place pour évaluer les besoins immédiats, et rencontrer les associations locales. Elle étudie la possibilité de créer une antenne locale en coordination avec les associations et collectivités locales.

Son objectif est d'informer sur les différentes aides aux victimes, qu'il s'agisse de soutiens juridique, social, psychologique, et d'évaluer les besoins immédiats et à moyen terme des personnes (relogement ou réparation, perte d'emploi / d'outil de travail...).

La situation de chaque personne et des ressources dont elle dispose (aides au logement, R.S.A., emploi, allocations familiales, assurances, etc.) sera prise en compte.

Dans un second temps, la Fondation de France interviendra pour faciliter le retour à une vie quotidienne normale des personnes les plus fragiles. Elle privilégiera les projets des associations qui aideront les familles à reconstruire leur vie (trouver un toit et des biens d'équipement de base, reprendre une activité, etc.) et qui permettront à la communauté de reconstruire une vie sociale, associative et éducative. Elle soutiendra également les petits artisans et cultivateurs dont l'outil de production a été détruit pour relancer leur activité.

La proposition a été présentée en commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale le 14 septembre 2017, au cours de la présentation du Budget Supplémentaire 2017 (avis favorable).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière de 1 000 € à la Fondation de France, dans le cadre de la solidarité nationale en faveur des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, durement touchées par le passage de l'ouragan "IRMA" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2017.